

DIRECTIVES POUR LA CONDUITE DES AUDITS A DISTANCE

Avril 2020

DECHARGE RELATIVE A L'EXACTITUDE DES TRADUCTIONS

Pour toute question relative à l'exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillez-vous reporter à la version officielle en anglais. Toutes divergences ou différences résultant de la traduction ne sont pas contraignantes et ne produisent nul effet aux fins d'audit ou de certification.

**RAINFOREST
ALLIANCE**



Décharge relative à l'exactitude des traductions Pour toute question relative à l'exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillez-vous reporter à la version officielle en anglais. Toutes divergences ou différences résultant de la traduction ne sont pas contraignantes et ne produisent nul effet aux fins d'audit ou de certification.

VUE D'ENSEMBLE

Date de publication :	Date contraignante :	Date d'expiration :
8 mai 2020	8 mai 2020	30 juin 2021
Élaboré par :	Approuvé par :	
<ul style="list-style-type: none">Normes et système d'assurance qualité	<ul style="list-style-type: none">Directeur, Normes et Système d'assurance qualité	
Lié à (code et nom des documents, le cas échéant) :		
<ul style="list-style-type: none">Protocole de certification d'UTZ, version 4.3, novembre 2018.Protocole de certification d'UTZ pour le Brésil, version 1.1, mars 2019.Code de conduite pour la certification des groupes et des multi-groupes, version 1.1.Code de conduite pour la certification des individus et multi-sites, version 1.1.Tous les modules individuels spécifiques des cultures du Code de conduiteNorme pour la chaîne de traçabilité, version 1.1, décembre 2015, incluant toutes les annexes spécifiques aux cultures	<ul style="list-style-type: none">Norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance 2017, version 1.2.Règles de certification pour les exploitations agricoles individuelles Rainforest Alliance et les dirigeants des groupes, juillet 2017, version 2.0.Norme de la chaîne de traçabilité de Rainforest Alliance, juillet 2015, version 3.Politique de la chaîne de traçabilité de Rainforest Alliance 2015, version 3.Règles pour la planification et la mise en œuvre des audits. Les exploitations agricoles des producteurs et les groupes impliqués dans l'agriculture et la production de bétail, avril 2018, version 1.Règles pour la planification et la mise en œuvre des audits de la chaîne de traçabilité, septembre 2018, version 1.	
<ul style="list-style-type: none">Politique exceptionnelle pour les audits en raison du COVID-19. Modifié le 17 et 30 mars et le 8 mai 2020.		
Applicable à :		
Tous les organismes de certification (OC) autorisés par Rainforest Alliance Vérifié et UTZ certifié.		
Régions :		
Toutes		
Cultures :	Type d'organisation :	
Toutes	Entités de la chaîne de traçabilité et des exploitations agricoles Organismes de certification approuvés de RA et d'UTZ	



1. INTRODUCTION

Rainforest Alliance est un réseau en expansion composé de personnes motivées et engagées dans une mission commune qui est de conserver la biodiversité et de garantir des moyens d'existence durable. Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, visitez son site internet : <http://www.rainforest-alliance.org>.

2. JUSTIFICATION

Rainforest Alliance a élaboré ces directives pour aider les TC (titulaires de certificat) et les OC (organismes de certification) à mettre en œuvre des audits à distance pour les exploitations agricoles certifiées, pour les groupes et pour les opérations de la chaîne d'approvisionnement s'il s'agit de l'option la plus réaliste pour pouvoir garantir le niveau requis de vérification au sein du cycle d'audit. Il s'agit en particulier des situations où le calendrier prévu des audits sur site est interrompu dans le cadre de contextes particuliers. Ce document définit les conditions et les étapes que les organismes de certification doivent suivre pour conduire des audits à distance des entités certifiées UTZ et Rainforest Alliance de la chaîne de traçabilité et des exploitations agricoles. Ces directives seront valables jusqu'à la mise en œuvre en juillet 2021 de la nouvelle norme de Rainforest Alliance et de son système d'assurance qualité du programme associé.

3. DEFINITIONS

Les audits à distance se réfèrent à l'utilisation des technologies de l'information et de communication (TIC) pour collecter les informations, des entretiens avec les personnes auditées, etc., lorsque les méthodes en personne ne sont pas possibles ou souhaitées. (ISO 19011) Dans son annexe A.1, l'ISO 19011 fournit plusieurs exemples d'application des méthodes d'audits à distance combinées à des méthodes sur site. Des recommandations générales sur la conduite des audits à distance sont disponibles dans le document suivant : « [ISO 9001 Auditing Practices Group Guidance on: REMOTE AUDITS](#) ».

En ce qui concerne la vérification de la certification au niveau des exploitations agricoles de la Norme pour l'agriculture durable de RA et de la certification du Code de conduite d'UTZ, Rainforest Alliance recommande l'utilisation des audits à distance combinés à une vérification sur site dès que c'est raisonnablement envisageable (Audit partiel à distance). Dans ce cas, l'audit à distance se concentre principalement sur l'examen documentaire des données disponibles fournies par le titulaire du certificat et sur un nombre limité d'entretiens à distance. La vérification s'effectue grâce à un audit sur site ciblé. En ce qui concerne les Audits partiels à distance, l'audit à distance et la vérification sur site qui s'ensuit sont considérés comme un seul processus d'audit et doivent être planifiés en conséquence.

Cependant, lorsqu'il est impossible de conduire une vérification sur site dans un délai approprié, les Audits à distance peuvent suffire pour rendre une décision de certification sans un audit sur site associé, à condition qu'une vérification spécifique des résultats d'inspection interne et des autres données concernant les domaines à risques importants ait été entreprise (Audit complet à distance).



4. PROCESSUS POUR LA CONDUITE DES AUDITS A DISTANCE

4.1 DÉTERMINER LA VIABILITE DE LA CONDUITE D'UN AUDIT A DISTANCE

La faisabilité de la conduite d'un audit à distance utilisant les TIC doit être réfléchi au moment de décider de la conduite d'un audit à distance et d'établir le plan de l'audit. L'OC doit au moins vérifier :

- Que le titulaire de certificat/organisation auditée est d'accord sur la conduite d'un audit à distance et sur la méthode proposée pour le conduire.
- Que les technologies appropriées sont disponibles, dont une connexion internet et débit appropriés, pour partager la documentation requise et pour entrer en contact si nécessaire directement avec le personnel et les membres appropriés.
- Que la protection des données, la sécurité et la confidentialité totale sont garanties pour toutes les données partagées durant l'audit. Des accords spécifiques sont peut-être nécessaires entre le titulaire du certificat et l'OC en ce qui concerne l'utilisation des dossiers, etc.
- Qu'une évaluation des risques a été réalisée pour identifier les domaines (personnes, activités, sites) qui n'ont pas pu être évalués de manière adéquate grâce au seul audit à distance.

Les directives sur les bonnes pratiques pour évaluer l'applicabilité des audits à distance se trouvent dans le document suivant : [ISO 9001 Auditing Practices Group Guidance on: REMOTE AUDITS.](#)

4.2 DETERMINER LA PORTEE DE L'AUDIT A DISTANCE

Si la conduite d'un audit à distance est faisable, l'OC doit déterminer la portée la plus appropriée pour l'audit à distance. Dans tous les cas, l'objectif d'un audit à distance est d'établir le degré de conformité du titulaire de certificat avec tous les critères associés du code/norme pour l'année/niveau d'audit correspondant aux programmes de certification d'UTZ et de Rainforest Alliance.

4.2.1 AUDIT PARTIEL A DISTANCE

En ce qui concerne la vérification de la certification au niveau des exploitations agricoles de la Norme pour l'agriculture durable de RA et de la certification du Code de conduite d'UTZ, Rainforest Alliance recommande l'utilisation des Audits à distance combinés à une vérification sur site dès qu'elle est raisonnablement envisageable (Audit partiel à distance).

AUDIT PARTIEL A DISTANCE	
DEFINITION	Audits qui sont conduits via une combinaison de vérifications sur site et à distance pour vérifier la conformité avec les Normes UTZ et/ou Rainforest Alliance (<i>ISO 19011 : 2018, sélection et détermination des méthodes d'audits</i>).
METHODE	La partie à distance de l'audit doit suivre le cours habituel d'un audit tout en utilisant des outils technologiques pour accéder aux preuves nécessaires. Les Audits partiels à distance sont plus efficaces pour vérifier la conformité avec les exigences des normes et nécessitent donc des preuves documentaires. Un nombre limité d'entretiens ou d'autres preuves visuelles seront également recueillis à distance.



	<p>Le but est de fournir un niveau préliminaire suffisant de vérification pour permettre d'attribuer un certificat en attente d'une vérification sur site dès qu'elle est possible pour confirmer la décision de certification.</p> <p>La partie sur site de l'audit vise à vérifier les conclusions de l'audit à distance et à effectuer la vérification supplémentaire des problèmes qui n'ont pas pu être détectés via le processus d'audit à distance.</p>
DECISION DE CERTIFICATION	<p>La décision de certification peut prendre différentes formes.</p> <ol style="list-style-type: none">1) Rendre une décision de refus de certification jusqu'à ce que l'audit sur site ait été réalisé.2) Rendre une décision positive de certification basée sur les résultats de l'audit à distance et informer le Titulaire du certificat qu'un audit sur site sera conduit dès que possible. Au cours de l'audit sur site, si l'OC trouve des preuves de non-conformités qui n'ont pas été identifiées durant l'audit à distance, ou des non-conformités qui n'ont pas été résolues, le certificat sera immédiatement suspendu ou annulé et le titulaire du certificat ne pourra pas candidater à nouveau pour une autre année.3) Rendre une décision positive de certification avec une limitation sur le volume jusqu'à ce que l'évaluation sur site soit réalisée et informer le Titulaire du certificat qu'un audit sur site sera conduit dès que possible. Le volume des licences peut être augmenté après vérification sur site qu'il n'y a aucune non-conformité sur la traçabilité. Au cours de l'audit sur site, si l'OC trouve des preuves de non-conformités qui n'ont pas été identifiées durant l'audit à distance, ou des non-conformités qui n'ont pas été résolues, les sanctions correspondantes aux systèmes de RA et d'UTZ s'appliqueront.

4.2.2 AUDIT COMPLET A DISTANCE

Lorsque la vérification sur site n'est pas raisonnablement envisageable durant le cycle actuel d'audit, un Audit complet à distance sera nécessaire. Dans ce cas, les OC réalisent le processus de certification en se basant sur les résultats de l'audit à distance. Il s'agit des cas suivants :

- Les cultures pour lesquelles la fenêtre d'audit est très courte (ex : herbes, noisettes)
- Les situations où un audit sur site est impossible à cause des interruptions provoquées par le contexte actuel et dans les cas de Force majeure (ex : guerre, troubles civils, catastrophes naturelles et crises/pandémies de santé publique telles que le covid-19 et Ebola).

AUDIT COMPLET A DISTANCE	
DEFINITION	Les audits qui sont conduits complètement à distance en utilisant les technologies pour recueillir les informations nécessaires pour confirmer la conformité avec les Normes d'UTZ et/ou de Rainforest Alliance. (ISO 19011 : 2018, Annexe A. Lignes directrices supplémentaires destinées aux auditeurs pour la planification et la réalisation des audits).
METHODE	Les audits à distance doivent suivre le cours habituel d'un audit, tout en utilisant les mécanismes et outils technologiques recueillant les preuves nécessaires, dont des entretiens utilisant les techniques d'échantillonnage appropriées.



DECISION DE CERTIFICATION

En plus de la vérification des preuves documentaires réalisée dans un Audit partiel à distance, un Audit complet à distance utilisera des données supplémentaires pour vérifier les critères/points de la liste de vérification qui ne peuvent pas être vérifiés par l'évaluation à distance. Il s'agit par exemple, lorsque c'est possible, d'entretiens avec le personnel et les membres par téléphone ou par liaison vidéo, de séquences vidéos des sites fournies par le titulaire du certificat, de données de télédétection (ex : données satellites). Lorsque la collecte d'informations supplémentaires à distance n'est pas possible, l'auditeur doit évaluer la conformité avec l'inspection interne réalisée par l'organisation certifiée avant de rendre la décision de certification. Les OC peuvent aussi utiliser l'analyse des résultats de l'audit précédent.

Une décision de certification peut prendre différentes formes.

1. **Rendre une décision positive de certification basée sur les résultats du seul audit à distance**, après vérification à distance de la résolution des non-conformités basée sur les délais accordés aux résolutions.
2. **Rendre une décision positive de certification avec une limitation de volume**. L'OC peut uniquement accorder 100% de volume si aucune non-conformité n'a été identifiée pour la traçabilité et si l'auditeur fournit une évaluation claire de l'estimation du volume du TC. Le volume peut être augmenté une fois la preuve fournie que les non-conformités identifiées concernant la traçabilité ont été résolues avec succès.

4.3 ETABLIR LE PLAN D'AUDIT

Une fois que l'OC a déterminé la portée appropriée de l'Audit à distance, le plan de l'audit doit être élaboré et convenu avec le Titulaire du certificat.

1. L'option d'audit à distance doit être convenue avec le titulaire du certificat et confirmée au moment de l'approbation du plan d'audit. Les Titulaires de certificats doivent accepter de fournir toutes les informations requises pour le processus d'audit.
2. Un plan d'audit à distance doit être fourni par l'OC. Le plan d'audit doit inclure la préparation requise par l'OC et le titulaire du certificat. Le plan d'audit doit également indiquer les processus d'échantillonnage et une description de la manière dont les réunions seront conduites (téléphone, liaison vidéo, etc.).
3. Pour les Audits partiels à distance, l'audit à distance et la vérification ultérieure sur site sont considérés comme un seul processus d'audit et doivent être planifiés en conséquence. Le plan d'audit doit décrire quels critères/points de la liste de vérification seront contrôlés à distance et lesquels feront partie de l'audit sur site.
4. Une fois que le plan d'audit est finalisé, l'auditeur assigné au processus doit informer le titulaire du certificat de :
 - a. la liste des documents requis pour la vérification de l'audit à distance. Cette liste doit être préparée en fonction des critères d'échantillonnage des documents requis (demande d'approvisionnement, formation et paiement des ouvriers, transactions, audit des fournisseurs, etc.).



- b. Les méthodes d'échantillonnage appliquées à tous les critères/points de vérification appropriés de manière à ce que le titulaire du certificat puisse se préparer en conséquence.
- c. La date à laquelle toutes les preuves documentaires doivent être envoyées, elle doit être d'au moins une semaine (5 jours ouvrables) avant la date réelle de l'audit. L'exploitation agricole, le groupe ou l'opérateur/ACA doit avoir au moins cinq jours pour préparer et envoyer les preuves documentaires.
- d. Dans le cas des groupes et des sites multiples, l'auditeur doit inclure l'échantillon des exploitations agricoles/sites à vérifier pour que la personne en charge puisse consolider et envoyer toutes les preuves documentaires.

4.4 RÉALISER L'AUDIT

1. Organiser une réunion ouverte (par téléphone ou connexion vidéo) avec la direction du Titulaire de certificat qui détaille comment l'audit va être réalisé et qui se réfère à toutes les sections des normes UTZ et/ou Rainforest Alliance qui seront vérifiées à distance. Comme d'habitude, l'auditeur doit tenir un registre des personnes présentes et de toutes les modifications du plan d'audit résultant de la réunion ouverte.
2. L'audit à distance sera réalisé en utilisant une combinaison d'examens documentaires et de réunions et entretiens virtuels. Les entretiens comprendront des représentants, échantillonnés de manière appropriée, de la direction et des ouvriers/membres des groupes.
3. Des preuves objectives pour l'audit à distance seront fournies après que les conclusions ait été tirées des entretiens et de l'examen des documents.
 - a. Pour les Audits partiels à distance : des entretiens directs avec les ouvriers et une vérification physique des installations et des procédures sur site seront vérifiés durant la partie du suivi sur site de l'audit.
 - b. Pour les Audits complets à distance : des rapports de l'audit précédent et/ou les résultats de l'auto-évaluation/inspection interne doivent également être pris en compte.
4. Si un titulaire de certificat refuse d'envoyer de la documentation requise à cause de problèmes valables de confidentialité, alors les informations doivent être vérifiées durant l'évaluation sur site.
5. Pour les Audits partiels à distance, des ajustements du plan d'audit peuvent être effectués à la fin de l'audit à distance pour ajuster la portée de l'audit sur site aux résultats de la phase d'audit à distance. Les modifications du plan d'audit doivent être communiquées au Titulaire du certificat.
6. Organiser une réunion de clôture avec la direction en suivant le processus normal d'audit mettant en évidence les résultats. Pour les Audits partiels à distance, la réunion de clôture doit également confirmer le plan d'audit pour la partie sur site de l'audit.

4.5 PARVENIR A UNE DECISION DE CERTIFICATION

À la fin de l'audit à distance (partiel ou complet), l'OC rendra une décision basée sur les options indiquées ci-dessus.